

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE

Convocation adressée le 1^{er} octobre 2024 par la directrice de l'école (liste unique de représentants de parents aux élections), puis confirmée le jour des élections (11 octobre 2024).

Le Conseil d'école s'est réuni le mardi 15 octobre 2024, à 18 heures, dans la salle Edgard Veau.

- Présentation des membres du conseil d'école et désignation des secrétaires de séance**

Pour introduction, la Présidente nomme comme secrétaires de séance : M^{me} Gendre, enseignante et M^{me} Ravenaud, représentant(e) de parents d'élèves.

→ **Tour de table : présentation des membres du conseil**

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENTE	
M ^{me} Kermanac'h	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
M ^{me} Chanteau, M. Compère, M ^{me} Crochet, M ^{me} Gendre, M ^{me} Guillot, M ^{me} Jourdain, M ^{me} Lardeux, M ^{me} Moussaoui, M ^{me} Pasquiel, M ^{me} Perthuis, M ^{me} Trainoir, M ^{me} Vicente, M ^{me} Voisin	Enseignants
ELUS	
M ^{me} Cailleteau-Crucy M ^{me} Guillem	Maire Adjointe au maire
PARENTS D'ELEVES	
M ^{me} Ravenaud, M ^{me} Dias Coelho, , M ^{me} Doisneau, M ^{me} Hinz, M ^{me} Trembleau, M. Domenici, M ^{me} Arrondeau, , M ^{me} Meira	Représentants de parents d'élèves
ATSEM	
M ^{me} Chevalier	

Membres absents

Nom	Qualité
M ^{me} Gauthier, M ^{me} Mazelaygue, M ^{me} Moreau, M ^{me} Chancolon, M ^{me} El Yaakoubi, M. Da Silva Pinheiro, M. Poulleau M ^{me} Gérardin, M ^{me} Terral M ^{me} Béziat	Représentants de parents d'élèves Enseignantes DDEN

En préambule, M^{me} Kermanac'h propose le vote du règlement intérieur du conseil d'école qui a été envoyé au préalable à tous les membres du conseil. Ce document, élaboré conjointement par l'Éducation Nationale et l'Association des Maires du Loiret, vise à ce que les débats du conseil d'école se déroulent sereinement, dans le respect de chacun. Il est notamment indiqué que les questions doivent être transmises par les représentants de parents d'élèves 7 jours ouvrés avant le conseil, qu'il n'y a pas de procuration en cas de vote et que le quorum n'est pas nécessaire pour qu'un vote ait lieu.

24 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

CONCLUSION du vote : Le règlement intérieur du conseil d'école est donc adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Résultat des élections du 11 octobre 2024 et modalités de vote aux élections 2025-2026**

444 inscrits sur la liste électorale.

279 votants, soit un taux de participation de 62,84 % (l'année dernière 60,51%).

41 bulletins blancs ou nuls donc 238 suffrages exprimés.

100% des suffrages exprimés pour la liste unique présentée.

15 candidats : les 13 premiers inscrits sur la liste sont titulaires et les 2 derniers inscrits sont suppléants.

Liste des parents élus :

Fanny RAVENAUD
Cassandra DIAS COELHO
Touria EL YAAKOUBI
Jimmy DA SILVA PINHEIRO
Aurélie DOISNEAU
Claire GAUTHIER
Isabelle HINZ
Claire TREMBLEAU
Edouard DOMENICI
Carole ARRONDEAU
Charlotte MAZELAYGUE
Nicolas POULLEAU
Mélanie MEIRA
Christine CHANCOLON
Céline MOREAU

L'école tient à remercier les représentants de parents d'élèves et M^{me} Béziat, DDEN, pour leur aide lors de la vérification de la liste électorale, la mise sous pli et le dépouillement.

Modalités de vote : conformément au vote du conseil d'école lors du premier conseil d'école de l'année dernière, le vote a eu lieu exclusivement par correspondance.

Aucun logiciel de vote électronique n'ayant été validé par la direction académique, cette modalité de vote n'a pas pu être utilisée. Si toutefois, cela était possible l'année prochaine, **validez-vous le vote électronique à la place du vote par correspondance en version papier pour l'année prochaine ?**

24 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Si le vote électronique n'est toujours pas mis en place, validez-vous la poursuite du vote exclusivement par correspondance pour l'année prochaine ?

24 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

CONCLUSION du vote : Le vote uniquement par correspondance est reporté pour l'année prochaine.

Dans le cas où le vote électronique serait mis en place, le conseil d'école a voté à l'unanimité le remplacement du vote par correspondance par le vote électronique.

- **Bilan financier 2023-2024 de la coopérative scolaire**

Les mandataires sont Céline Gendre et Delphine Trainoir.

Les comptes ont été vérifiés par Mme Guillot Agnès (enseignante) et Mme Mazelaygue Charlotte (représentante de parents d'élève). Nous les en remercions.

Les comptes de la coopérative fonctionnent en année scolaire, du 01/09/23 au 31/08/24.

Le bilan de l'année scolaire 2023/24 est équilibré et l'exercice comptable juste.

Le total des charges s'élève à 31 492.26 €.

Les charges concernent :

- Les achats des objets à revendre pour 0 € dont 0 € pour les photos
- Les assurances coopératives pour 566.16 €
- La cotisation OCCE pour 84.25 €

- Les dépenses liées aux activités éducatives pour 30 601.36 € dont 19 350 € de classe de mer, le reste se divise en frais de transport, d'entrées et animations pédagogiques et en coût de spectacles (JMF, spectacle maternelle).

Le total des produits s'élève à 29 637.76 €.

Les produits concernent :

- Les ventes d'objets dont les photos et les ventes de gâteau pour 3 695.03 €
- Les subventions municipales 7 980 € pour l'année 2024.
- Les participations des familles pour 1 998 €
- Les activités éducatives 12 744 €
- Les subventions d'associations 3 000 €

Merci à la Mairie, à Mardié Récré, et aux familles pour leur soutien.

- **Bilan de la rentrée : effectifs, classes, enseignant(e)s, ATSEM**

- Effectifs actuels

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Effectif total	Nombre de classes maternelles	Nombre de classes élémentaires
35	41	41	41	41	40	38	37	314	4,5	8,5

Maternelle : 117 élèves

Elémentaire : 197 élèves

TOTAL maternelle + élémentaire : 314 élèves pour 13 classes, soit une moyenne de 24,15 élèves par classe.

Effectifs en baisse par rapport à l'année dernière (- 10), d'où la fermeture de la 14^e classe.

- Equipe pédagogique

M^{me} Jourdain a remplacé M^{me} Trainoir pendant tout le mois de septembre et remplace maintenant M^{me} Hampe pendant son congé maternité.

- Structure pédagogique

PS-MS	9+15	LARDEUX Karine ATSEM : Hélène NGO MAOUG
PS-MS	12+12	TRAINOIR Delphine ATSEM : Séverine BOUCHER
PS-MS	11+14	GUILLOT Agnès ATSEM : Bernadette LOPEZ
GS	24	GENDRE Céline ATSEM : Christine CHEVALLIER tous les matins et mardi/vendredi après-midi
GS- CP	6+17	PERTHUIS Christine ATSEM : Marine MARTIN-PITTOIS tous les matins et Christine CHEVALLIER lundi/jeudi après-midi
CP	23	VICENTE Kathleen
CP-CE1	12+10	JOURDAIN Camille (en remplacement de Sophie HAMPE)
CE1	23	COMPERE Loïc
CE1-CE2	15+8	VOISIN Stéphanie
CE2	25	CROCHET Karen
CM1	26	PASQUIET Sandrine
CM1-CM2	12+13	CHANTEAU Amandine
CM2	24	MOUSSAOUI Nathalie

Programme PHARE = Programme de lutte contre le **HAR**cèlement à l'Ecole.

Une information, sur ce programme, a été donnée à tous les parents lors des réunions de rentrée.

Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement à l'école : joint à ce compte-rendu.

Il sera aussi envoyé par mail aux familles, accompagné d'une lettre d'information sur le programme PHARE.

L'école met en place, comme chaque année, des ateliers avec tous les élèves de la PS au CM2 pour la journée « non au harcèlement » qui aura lieu le 7 novembre.

Ce jour-là, après la classe, des ateliers-parents seront aussi proposés, au choix, de 16H45 à 17H45 ou de 18H à 19H. Ils seront animés par M^{me} Kermanac'h et M^{me} Gabriel, conseillère pédagogique de la circonscription Orléans-Est. Pendant ce temps, les enfants des parents présents à ces ateliers pourront participer à un ciné-débat organisé par M. Compère et M^{me} Chanteau.

Un mail va être envoyé aux familles.

L'adhésion de l'école au programme PHARE implique différents engagements de la part des enseignants :

- **10 heures annuelles d'enseignement obligatoire** pour toutes les classes du CP au CM2

- **Participation à la journée « non au harcèlement »** du 7 novembre

- « **safer Internet day** » 11 février 2025

Le permis Internet à destination des CM2 sera lancé ce jour-là en coopération avec M. Levefaudes, adjoint chargé de la sécurité à la mairie. Le travail sur le permis internet sera ensuite mené dans les classes par les enseignantes. M. Levefaudes reviendra une fois ce travail terminé pour faire passer le permis internet aux élèves.

- **Projets pédagogiques**

Classes cirque

Toutes les familles ont été informées de ce projet qui est en fait une classe de découverte sans nuitée.

Les 13 classes de l'école, donc tous les élèves de la PS au CM2, bénéficieront d'une classe cirque, pendant une semaine selon le planning suivant :

- Du 18/11 au 22/11 : PS/MS de M^{me} Lardeux + CE2 de M^{me} Crochet + CE1-CE2 de M^{me} Voisin

- Du 25/11 au 29/11 : PS-MS de M^{me} Guillot + CE1 de M. Compère + CM1/CM2 de M^{me} Chanteau

- Du 2/12 au 6/12 : GS de M^{me} Gendre + GS/CP de M^{me} Perthuis + CP/CE1 de M^{me} Jourdain + CM1 de M^{me} Pasquiet

- Du 9/12 au 13/12 : PS-MS de M^{me} Trainoir + CP de M^{me} Vicente + CM2 de M^{me} Moussaoui

Ce seront des semaines complètes d'activités cirque qui s'achèveront, chaque vendredi, par un spectacle donné par les artistes professionnels qui encadreront les activités mais aussi, bien sûr, un spectacle des enfants.

Nous inviterons, chaque vendredi, les parents des enfants qui seront sur la piste. Mais le nombre de places sous le chapiteau est limité : nous ne pourrions garantir que 2 places par famille dans un premier temps. S'il nous reste des tickets, nous les distribuerons en plus évidemment.

L'accueil du public se fera dès 18 heures. Vous arriverez munis des tickets que nous vous aurons préalablement distribués.

Pendant la semaine cirque de votre enfant, vous l'emmènerez et le récupèrerez aux horaires habituels à l'école. L'après-midi, les PS se reposeront au dortoir comme d'habitude et reprendront les activités circassiennes après la sieste.

Ces classes cirque seront entièrement financées par la coopérative scolaire pour un montant total de 18 400 euros, soit 58,60 euros par élève.

Semaine du goût

Elle se déroule en ce moment, entre le 14 et le 18 octobre. Les enseignants volontaires pour s'engager dans ce projet (M. Compère, M^{me} Chanteau, M^{me} Jourdain, M^{me} Lardeux, M^{me} Vicente, M^{me} Kermanac'h) ont élaboré les menus de la semaine, en coordination avec Frédéric Gappini, responsable du restaurant scolaire et Sandrine Domény, directrice du centre de loisirs.

Lundi : menu asiatique

Mardi : menu anti gaspi

Mercredi (centre de loisirs) : menu sucré-salé

Jeudi : menu vert

Vendredi : menu du monde

4 classes cuisineront des sablés au fromage pour ce menu de vendredi et 1 classe préparera du Bissap.

11 novembre

Les classes de M^{me} Vicente, M^{me} Chanteau, M^{me} Pasquier, M. Compère, M^{me} Moussaoui associent leurs classes à la cérémonie du 11 novembre. Les enfants confectionneront, à l'école, le 8 novembre, des bleuets qu'ils déposeront au monument aux morts. Les élèves présents – accompagnés de leurs parents – défileront de la mairie jusqu'à l'ancien cimetière où se trouve le monument aux morts, ils chanteront la marseillaise.

Les Petits Champions de la Lecture

Les élèves de CM1 et CM2 sont concernés.

Les élèves lisent un extrait de 3 ou 4 minutes d'un livre de leur choix devant un jury de la classe puis, de l'école (Mme Kermanac'h et un autre enseignant).

Il y aura 2 vainqueurs (un garçon et une fille, un élève de CM1 et un élève de CM2)

Il y a ensuite plusieurs sélections départementales, la finale départementale puis des finales régionales et nationales).

Action Crue

Cela concerne les classes de CM2 et CM1-CM2. Nous avons droit à des animations gratuites de la Maison de Loire parce que Mardié est en zone inondable. Un animateur viendra travailler avec les élèves de M^{me} Moussaoui et ceux de M^{me} Chanteau. Une partie du travail se fera en classe et une autre partie sur le terrain. La date reste à définir.

Castor – Liger Club Orléanais

Les classes de M^{me} Trainoir, M^{me} Gendre, M^{me} Perthuis, M^{me} Jourdain, M^{me} Voisin, M^{me} Crochet participent à un projet en lien avec le Liger Club orléanais.

Ces classes se rendront à la salle pont aux moines afin de bénéficier de 2 interventions : une intervention nature (connaissances spécifiques sur le castor), une intervention avec récit sur le Castor.

Vendredi 8 novembre : PS/MS de Mme Trainoir, GS de Mme Gendre

Mardi 12 novembre : CE1/CE2 de Mme Voisin, CE2 de Mme Crochet

Jeudi 14 novembre : GS/CP de Mme Perthuis, CP/CE1 de Mme Jourdain

Equipe mobile de sécurité

Les trois classes de CM de Mme Pasquier, Mme Chanteau et Mme Moussaoui bénéficieront d'interventions de prévention dans leur classe par des intervenants de l'équipe mobile de sécurité :

- 3 séances d'1 heure (1 par classe) en décembre sur le thème du sommeil et des écrans.
- 1 séance sur les réseaux sociaux en mars.

Classe échecs

Les élèves de CM1 auront des séances d'initiation aux échecs avec des intervenants du club d'échecs de Chécy dans le but éventuel de participer à des tournois scolaires ou simplement de découvrir.

Piscine

Toutes les classes du CP au CM2 bénéficieront de séances à la piscine de Chécy : 10 séances regroupées sur 5 semaines, à raison donc de 2 séances par semaine.

L'activité natation commencera par les classes de CM2 et CM1-CM2 fin janvier.

Ensuite les séances s'étaleront sur les 2^e et 3^e trimestres de l'année pour les autres classes d'élémentaire.

Les transports en car sont payés par la mairie.

- **Aide aux élèves en difficulté**

Soutien aux élèves en difficulté

Quatre sessions de 12 heures auront lieu. Ces cours de soutien en français et mathématiques se dérouleront de 16H30 à 17h30. Les jours et la liste des élèves (entre le CP et le CM2) seront déterminés lors d'un conseil de maîtres au retour des vacances de la Toussaint. Ces séances de soutien seront menées par M. Compère, M^{me} Jourdain, M^{me} Crochet et M^{me} Voisin

Stages de réussite

Ce sont des stages de travail, en petits groupes, pendant les vacances pour travailler des compétences de français et de mathématiques. Ces stages peuvent concerner des élèves du CP au CM2, ils durent 12 heures étalées sur 4 demi-journées (du lundi au jeudi) et se déroulent la première semaine des vacances. Un lien est organisé avec le centre de loisirs pour que les enfants qui y sont inscrits puissent ensuite rejoindre le centre de loisirs.

Quatre stages auront lieu pendant les vacances de février, menés par M^{me} Kermanac'h, M^{me} Vicente, M^{me} Chanteau, M. Compère ; deux stages auront lieu pendant les vacances de printemps, menés par M^{me} Vicente et M^{me} Kermanac'h.

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Comme les autres années, elles ont lieu sur le temps de pause méridienne : ½ heure par jour, soit au début de la pause méridienne, soit à la fin selon les horaires de passage des classes au restaurant scolaire.

Les APC sont utilisées pour du soutien aux élèves en difficulté, la mise en place de certains projets ou des passations individualisées dans le cadre des évaluations nationales.

- **RASED et modalités de prises en charge**

Le RASED a 2 missions :

- La prévention des difficultés scolaires et des difficultés d'adaptation à la vie collective.
- La remédiation en cas de difficultés durables sur le plan scolaire ou dans l'adaptation à la vie collective.

Les demandes d'aide au RASED peuvent être faites par les enseignants qui en discutent alors avec les parents des élèves concernés. Elles peuvent également être faites par les parents.

Le RASED qui œuvre à Mardié est en sous-effectif : une psychologue de l'Education Nationale à mi-temps, donc les prises en charge seront réduites et priorisées par rapport aux années précédentes.

- **Sécurité, PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) et bilan des premiers exercices**

PPMS 2 types de risques sont concernés :

- **Attentat-intrusion** (appel anonyme, colis suspect, action terroriste à proximité ou intrusion dans l'école)

2 scénarii : fuite ou confinement

- **Risques majeurs** = risques naturels (tempête, inondation, mouvement de terrain) ou technologiques (nuage toxique, explosion, radioactivité).

2 scénarii : confinement ou évacuation

Information aux familles dans le cadre du PPMS :

- Ne venez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ou ne pas vous exposer au danger.
- Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer les réseaux.
- Écoutez la radio sur les fréquences suivantes : France Inter, France Info, France Bleu Orléans.

Bilan des deux premiers exercices de sécurité

- Exercice incendie

Le premier a eu lieu le lundi 9 septembre et s'est bien déroulé : les élèves identifient très bien la sonnerie d'alerte et réagissent rapidement en suivant les instructions des adultes.

- Exercice PPMS attentat-intrusion

Un exercice de sécurité "attentat intrusion" a été organisé le 10 octobre 2024.

Les élèves avaient été informés au préalable de cet exercice et toutes les familles en ont été informées dans la journée par mail.

Scénario : un intrus est entré dans l'école en sautant par-dessus le portail à l'entrée du nouveau bâtiment élémentaire.

Les premiers adultes à l'avoir vu/entendu ont donné l'alerte.

Selon l'endroit où se trouvait l'intrus par rapport à la classe, il fallait fuir ou se confiner si la fuite était impossible. Cet exercice a permis aussi de tester les signaux d'alerte et réseaux de communication entre tous les adultes de l'école mais également avec la mairie.

Les mots employés par les enseignants ont été adaptés à l'âge des élèves (certains ont cru jouer au chat et à la souris, d'autres à cache-cache, par exemple). L'objectif était de fuir ou de se confiner dans le silence et sans être vu.

Demande des enseignants : que les gens qui entrent dans l'école portent un gilet jaune et que le parking enseignant soit réservé aux enseignants sur le temps scolaire.

Mme Cailleateau réfléchit aux moyens pouvant être mis en place afin de répondre à cette demande.

- **Règlement intérieur et une échelle graduée de réprimandes**

Nous souhaitons maintenir le règlement intérieur tel qu'il est avec une échelle de gradation progressive des réprimandes. Tous les membres de ce conseil ont été destinataires de ces documents avant le conseil d'école.

Concernant l'échelle graduée de réprimandes, il s'agit d'harmoniser la réponse des adultes face à un souci de comportement d'élève (manque de respect, violence ponctuelle, non-respect de la vie collective, ...). Cela apporte de la cohérence. Il est à noter qu'il n'y a pas de passage à l'étape 2 avant l'étape 1. Si une situation perdure après l'étape 1, l'étape 2 est enclenchée.

Dans le règlement intérieur, le sens de circulation à l'école maternelle est pérennisé car il permet une meilleure surveillance des entrées et sorties dans le cadre de Vigipirate.

Résultat du vote pour l'adoption du règlement intérieur :

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

CONCLUSION du vote : Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité. Il est joint au compte-rendu, ainsi que la gradation progressive des réprimandes.

- **Zone de proximité**

La zone de proximité comprend des lieux dans lesquels les classes peuvent se rendre sans accompagnateur supplémentaire si l'enseignant ne le juge pas nécessaire.

Ce sont des lieux accessibles à pied ou en car : le centre périscolaire - le centre aquatique de Chécy – le collège de Chécy - le bourg de Mardié (dont le jardin des écoliers) - le stade et la base de loisirs de Pont-aux-Moines.

- **Travaux et matériel**

Merci aux services techniques qui ont fait des travaux d'entretien et de peinture cet été dans les bâtiments, ils ont déménagé plusieurs classes, et des TBI. Ils sont aussi toujours très rapides pour intervenir en cas de petits problèmes dans les classes ou sur le mobilier tout au long de l'année.

- **Questions transmises par les parents aux représentants de parents d'élèves**

- *Peut-on savoir où en est le projet "Notre école faisons-la ensemble" ? Le dispositif est-t-il toujours d'actualité ?*

Le projet d'aménagement des cours est toujours d'actualité mais avec un financement municipal et non plus ministériel car le Ministère de l'Éducation Nationale a suspendu toutes les subventions prévues à cet effet. Une réunion de travail a eu lieu en mairie le 3 octobre.

La municipalité de Mardié décide de reprendre le projet à son compte, en étalant et adaptant les travaux ou aménagements sur 3 ou 4 ans en fonction des budgets et des moyens humains. Le prochain budget sera voté en mars.

- *Est-ce que le mail mis en place dans le cadre du programme PHARE existe toujours ?*

Oui, c'est harcelementmardie@ac-orleans-tours.fr mais nous n'avons pas de message dans cette boîte. Nous n'en avons eu qu'un l'année dernière et le cas a été traité avec succès.

- *Demande de rappel à faire aux parents de ne pas se garer sur une place handicapée s'ils n'ont pas le macaron.*

Mme Cailleateau demandera au policier municipal une vigilance renforcée sur la visibilité de la carte donnant accès aux places handicapées.

Des actions de pédagogie seront mises en place : communication, sensibilisation, rappels aux responsabilités civiques de chacun.

Le parking Marcel Cochon sera réaménagé et marqué au sol afin d'optimiser son utilisation, il y aura également et une sécurisation du carrefour.

Séance levée à 19h48

Les 2 prochains conseils d'école se dérouleront le **mardi 11 mars** 18 heures et le **lundi 16 juin** 18 heures.

Le 15 octobre 2024, à Mardié
La directrice de l'école, présidente de séance
M^{me} Kermanac'h

Les secrétaires de séance,
M/M^{me} Gendre enseignant(e) et M/M^{me}
Ravenaud représentante de parents d'élèves.